

Structures et fonctions
Du Comité de Coordination
De l'Association Internationale des Communautés de Laïcs Cisterciens

Que le Dieu de la persévérance et de la consolation vous donne d'être bien d'accord entre vous, comme le veut Jésus Christ, afin que, d'un même cœur et d'une seule voix, vous rendiez gloire à Dieu, le Père de notre Seigneur Jésus Christ. Accueillez-vous donc les uns les autres, comme le Christ vous a accueillis, pour la gloire de Dieu. (Romains 15:5-7)

Ce document est un travail évolutif. Son objet est d'être une aide dans l'organisation du Comité International et dans son mode de fonctionnement. Il est ouvert à révision et modifications. Les changements apportés à ce document seront indiqués précisément dans leur numérotation et datation.

I – MISSION DU COMITÉ

1) Préparation de la prochaine Rencontre Internationale

- § Organiser la prochaine rencontre de l'Association Internationale des LCC: en trouver le lieu, les dates, s'occuper de la logistique. Ceci est une fonction « tournante » entre tous les membres du Comité en fonction de l'aire linguistique du lieu de la rencontre.
- § Inviter tous les groupes ayant auparavant participé à la Rencontre Internationale et intéressés à la préparation de la prochaine à écrire pour présenter les moyens pratiques dont ils disposent.
- § Lorsque le lieu est déterminé, assurer la responsabilité de l'organisation en collaboration étroite avec tout groupe de son choix.
- § Proposer un thème de réflexion à travailler par l'ensemble de toutes les Communautés de Laïcs Cisterciens durant les années précédant la rencontre. Durant la rencontre, les travaux des communautés seront écoutés et discutés ; ils serviront à l'édification d'un socle commun qui sera écrit, accepté et partagé par la majorité des délégués présents.

§ Inviter chaque communauté à décrire son mode de fonctionnement, sa situation et comment elle parvient à vivre son charisme cistercien dans le monde.

2) Les relations avec les Communautés de Laïcs Cisterciens:

§ Chacun des membres du Comité a la responsabilité d'une aire linguistique déterminée, Anglophone, Hispanophone, Francophone.

§ Chaque fois que possible le membre du Comité concerné participera aux rencontres des Communautés de Laïcs Cisterciens internationaux de son aire, qui font la demande d'un soutien et d'une présence du Comité. Cette présence sera fonction des possibilités financières du Comité.

3) Charisme et communion

§ Etre source de communion pour les Communautés de Laïcs Cisterciens Internationaux.

II – MEMBRES DU COMITÉ

A) Élection

Ce chapitre sera proposé pour la prochaine Rencontre Internationale (2011) lors de l'officialisation de l'Association Internationale.

B) Démission d'un délégué

Ce chapitre sera proposé lors de la prochaine Rencontre Internationale (2011) lors de l'officialisation de l'Association Internationale.

C) Eviction d'un membre du Comité

Ce chapitre sera présenté lors de la prochaine Rencontre Internationale (2011) lors de l'officialisation de l'Association Internationale.

III – RESPONSABILITÉS DU COMITÉ

1) Division des tâches au sein du Comité

Certaines fonctions dans le Comité ont un caractère individuel, tandis que d'autres fonctions sont communes à tous les membres.

Les charges au sein du Comité sont distribuées par consentement au sein du Comité. En cas de conflit, il y a vote. Lorsqu'un membre du Comité ne peut accepter une tâche particulière, elle sera reportée sur les membres du Comité ayant moins de responsabilités.

A) Secrétaire : cette fonction est déterminée par l'aire linguistique dans laquelle se tient la prochaine Rencontre Internationale.

- § Prévoit et coordonne les rencontres du Comité
- § Préside les réunions du Comité
- § Prépare l'ordre du jour des rencontres du Comité
- § Fait les comptes rendus de chaque rencontre du Comité
- § Choisit et désigne le responsable du site internet de l'Association; veille au contenu des communications.
- § Etablir un compte bancaire dans le pays où se tiendra la prochaine Rencontre Internationale
- § Présenter les comptes du Comité tous les ans

B) Finances et administration Tous les membres du Comité sont coresponsables de

- § Etablir un budget permettant la réalisation des objectifs
- § Rechercher des ressources financières pour l'Association
- § Faire un bilan des comptes tous les trois ans et les présenter pour approbation à chaque Rencontre Internationale

C) Remplaçants

Lors de la Rencontre Internationale de Huerta trois personnes ont été élues pour remplacer chacun des membres du Comité en cas d'impossibilité de l'un d'entre eux à remplir sa mission.

D) Collaborateurs et assistants

Chaque membre est autorisé et encouragé à s'entourer d'une équipe choisie parmi les représentants des communautés, mais chaque membre du Comité reste responsable de son travail et au sein du Comité.

E) Revue du fonctionnement interne :

Toutes les tâches, buts, objectifs, fonctions, à l'intérieur du Comité seront revues, révisées et redistribuées tous les trois ans

2) Fonctionnement interne du Comité

A) Les rencontres du Comité

Le Comité doit se réunir au moins une fois par an. Si nécessaire, il peut se réunir plus souvent.

B) Les votes

Dans son mode de fonctionnement, le Comité recherchera toujours le consensus. Si celui-ci n'est pas possible, il sera procédé au vote.

C) Communication

Chaque membre doit tenir informés les autres des visites, conversations et contacts, ainsi que des e-mails et courriers reçus et envoyés pour le Comité, ainsi que de toute communication dont l'intérêt pourrait être commun. Au total, cela pourrait être une aide pour le Comité que de conserver et de partager tout document dont l'intérêt pourrait être commun.

Les membres du Comité sont invités à une confidentialité totale sur tous les sujets dont ils ont eu connaissance en tant que membre du Comité.

D) Minutes

Toutes les minutes des rencontres, une fois approuvées seront publiées sur le site web de l'Association Internationale des Communautés Laïques Cisterciennes.

E) Langue

Les trois langues officielles sont l'Anglais, l'Espagnol et le Français.

Chaque membre du Comité doit rédiger son travail dans sa propre langue.

Chaque membre doit s'assurer de la traduction ainsi que de la compréhension du document.

Tous les textes officiels du Comité doivent être présentés dans ces trois langues.

Révisé à Assise le 15 septembre 08